

COMPTE RENDU

Conseil municipal du 26 novembre 2021

❖ Séance du 26/11/2021

Les membres du conseil municipal de la commune de Merle-Leignec se sont réunis à 20h30 à la salle du Conseil Municipal sur la convocation qui leur a été adressée par le maire le 22/11/2021, conformément à l'article L.2121.10 du Code Général des collectivités territoriales.

●○○○○○○○○○○

Etaient présents : René AVRIL, Nicole BOYER, Bernard MAREY, René NOAILLY, Christian BAUGROS, Pascal FOREST, Alain LACHAT

❖ **Etaient représentés** : Caroline CIVARD Roger JULIAN, Jérôme BONNARD, Stéphanie DORVIDAL

●○○○○○○○○○○

Monsieur le maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance. Nicole BOYER est volontaire pour cette tâche.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 8 octobre 2021 est approuvé à l'unanimité

●○○○○○○○○○○

Points à l'ordre du jour

➤ **Délibération portant sur la convention avec les établissements ROUX**

Les établissements roux mettent à notre disposition une habitation légère de loisir sur le terrain de camping « LE MERGNECOIS » à Leignec. Proposition d'autoriser le Maire à voter la convention

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

➤ **Délibération portant sur les tarifs 2022 du camping**

L'an passé une augmentation de presque 10% à été appliquée par emplacement résidents.

Proposition de ne pas augmenter cette année les tarifs des emplacements pour les résidents ni celui du garage mort ; Discuter des tarifs pour les passages ; Mise en place d'un tarif pour le nouveau MH prestige des Ets ROUX.

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

➤ **Délibération portant la création d'un poste d'agent recenseur**

Le recensement se fera du 20 Janvier 2022 au 19 Février 2022. Besoin de recruter un agent recenseur pour 6 semaines.

Le CM doit valider l'embauche d'un agent recenseur sur un contrat de vacataire rémunéré au forfait.

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

➤ **Délibération portant sur le recrutement d'un agent pour le camping**

Un contrat de 7 mois pourra être du 1^{er} Avril au 31 Octobre proposé sur une base de 22h par semaines en contrat aidé par le Département de la Loire.

Proposition de valider l'embauche d'un agent en contrat aidé pour 7 mois à raison de 22h par semaine.

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

➤ **Délibération portant sur le temps de travail suppression des régimes dérogatoires.**

Afin de compléter la précédente délibération il convient de statuer sur la journée de solidarité et les cycles de travail : **Service administratif** : Cycle hebdomadaire : 28h par semaine sur 4 jours. **Service technique** : Cycle hebdomadaire : 35h par semaine sur 4,5 jours. **La journée de solidarité sera soit travaillée soit récupérée.**

Proposition de valider ces cycles de travail.

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

➤ **Décision modificative :**

Mise à niveau du budget afin de ne pas être en dépassement avant la fin de l'année sur certains chapitres et de pouvoir continuer à faire des écritures. DM en investissement et en Fonctionnement.

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

➤ **Délibération portant sur des demandes de subvention**

Deux demandes de subvention ont été reçues :

- l'école d'Estivareilles pour le voyage scolaire : Proposition de participation de la commune 30€
- « Resto du cœur » de St Bonnet : Proposition de participation de la commune 75€

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

➤ **Délibération portant sur la validation des nouveaux montants d'AC**

Approbation du rapport de la CLECT du 28 /09/2021

Dans le cadre de la restitution aux communes de La charge des voies communales à caractère de place. Proposition de valider les nouveaux montants de l'AC et le rapport de la CLECT

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

➤ **Délibération portant sur l'annulation des loyers**

Proposition d'annuler les loyers de Décembre et Janvier de Gaspard PLANTIN en raison de l'investissement qu'il a fait pour la restauration des sols de son appartement. Loyer = 171,11 par mois.

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

➤ **Délibération portant sur la convention (transport fourrière)**

Fourrière de St Etienne le Molard. Prise en charge et transport de chiens et chats. A la charge de la commune si le propriétaire n'est pas retrouvé. Durée de la convention 3 ans. Pas de frais si il n'y a pas d'intervention. *Proposition d'approuver la signature de la convention*

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

❖ **Questions diverses**

Mr BAUGROS Christian se propose de contacter Mr BARDET pour faire évoluer le site de la commune.

Le démontage des lavoirs (tuiles) s'effectuera courant Janvier 2022.

On recherche un système incitatif pour des ralentissements au niveau des Hameaux.

➤ **Décisions du maire**

Plus personne ne souhaitant s'exprimer Monsieur le Maire clôt la séance du conseil à 00h30

